

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de L'Arbresle, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Gilles PEYRICHOU, Anne THIERY, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Dominique ROSTAING-TAYARD, Sheila Mc CARRON, Jean-Louis MAHUET, Elaine BARDOT-DUMONT, Pierre BOUILLARD, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Yasmina ABDELHAK, Ahmet KILICASLAN, Olivier RIVIERE, Thomas BONTEMPS, Louisa KHETTAR, Eric MERCERON, Sarah BOUSSANDEL, Jean-Marc BISSUEL, Nathalie SERRE, Damien SECOND, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Etait absente excusée : Maria Fernanda PRIETO

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 28

Secrétaire de séance : Dominique ROSTAING-TAYARD

Date de la convocation : 04 février 2025

Compte rendu affiché : 17 février 2025

DL-09-02-25

AFFAIRES GÉNÉRALES : Avis du Conseil municipal sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais (SYTRAL Mobilités)

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration du SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des Territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Deux documents en pièces jointes en reprennent les différents axes et un lien communiqué à l'ensemble des Conseillers municipal permet le téléchargement du fichier relatif au projet complet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, de son annexe accessibilité, de l'évaluation environnementale et de son résumé non technique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, avec une ABSTENTION (Caroline FAYE) :

Au regard de la situation et de la configuration du territoire de la commune, ainsi que des besoins impératifs de mobilité transversale :

- **EMETTENT UN AVIS FAVORABLE** sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais tel que présenté, **ASSORTI DES RÉSERVES SUIVANTES :**
- **Vision urbaine (recommandation de limiter les places de parking autour des gares ferroviaires dans un rayon de 500 m) difficilement applicable en l'état, tant que les infrastructures de transport en commun n'irriguent pas tout le territoire ;**
 - **Absence d'engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour étendre la ligne de tram-train jusqu'à la Giraudière au sein du document.**

Pièces jointes : Synthèse Ouest lyonnais et synthèse SYTRAL

La Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire

